

L'Institut de Recherche sur la Démocratie et l'État de Droit (IRDED) a organisé un séminaire du 6 au 8 Août 2007 à l'Hôtel Mariador Palace portant sur la 'Protection Juridique des Médias' en Guinée. Ce séminaire a regroupé les représentants des syndicats, du barreau, des partis politiques, de l'armée, des journalistes, des magistrats, des huissiers, des notaires, des organisations non gouvernementales (ONGs), des organisations internationales et des missions diplomatiques. A l'issue de ce séminaire, les participants ont fait une déclaration dont le contenu est le suivant :

DECLARATION

- Rappelant que la liberté d'expression est un droit fondamental reconnu et consacré par la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*, la *Résolution 59 de l'Assemblée Générale des Nations Unies*, la *Résolution 104 adoptée par la Conférence Générale de l'UNESCO*, le *Pacte International relatif au Droit Civil et Politique*, la *Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples*, la *Loi Fondamentale*, ainsi que la *loi organique L/91/005 – 006 du 23 Décembre 1991* ;
- Reconnaissant que la liberté de presse est essentielle à la réalisation de l'exercice réel de la liberté d'expression et qu'elle est un instrument indispensable au bon fonctionnement de la démocratie et de l'état de droit par l'entremise de laquelle les individus exercent le droit de recevoir, de diffuser et de rechercher l'information ;
- Convaincus que toute entrave au libre débat des idées et des opinions limitent la liberté d'expression et le développement effectif du processus démocratique ;
- Conscients qu'en garantissant le droit d'accès à l'information détenu par l'Etat, une plus grande transparence sera donnée à ses actes et renforcera ainsi les institutions démocratiques ;
- Conscients que le renforcement et le développement de la démocratie dépendent de l'existence de la liberté d'expression ;
- Considérant que la liberté d'expression n'est pas une concession des Etats, mais bien un droit fondamental ;

En conséquence, nous, participants au séminaire portant sur *la Protection Juridique des Médias en République de Guinée* tenu du 6 au 8 Août 2007 à l'Hôtel Mariador Palace, représentant les médias, la justice, la société civile, les partis politiques, les forces de sécurité et de défense recommandons :

A l'Etat :

- Le respect de la liberté d'expression sous toutes ses formes et manifestations ;
- L'application effective des conventions et traités signés et ratifiés par la République de Guinée ;
- L'application effective de l'article 7 de la loi fondamentale ;
- La révision de certaines dispositions de la loi L/91/005/006 du 23 Décembre 1991 qui entrave la liberté d'expression ;
- La ratification par la République de Guinée dans les meilleurs délais du *Traité de Florence* ;
- La mise en place d'une commission indépendante et mixte chargée de la gestion de la subvention de l'Etat aux médias sur la base de critères objectifs ;
- La création de conditions pour l'ouverture de lignes de crédit en faveur des entreprises médiatiques ;
- Le renforcement continu des capacités des acteurs de média.

Aux professionnels des médias :

- Le respect scrupuleux de la déontologie et de l'éthique ;
- Le renforcement des capacités des journalistes par la formation continue et le partenariat avec les médias étrangers ;

Enfin nous remercions et félicitons l'*Institut de Recherche sur la Démocratie et l'Etat de Droit (IRDED)* et ses partenaires pour l'organisation du présent séminaire.

Fait à Conakry, le 08 Août 2007

Les Participants